

# Nos forfaits pour la saison 2018/2019

---

## **Licence obligatoire :**

25€ pour les - de 18 ans      36€ pour les + de 18 ans

## **Essais découverte club (sans licence)**

2 essais Baby et poussins : 30€

2 essais G1 à 7 : 50 €

(Validité 3 semaines à dater de la première séance)

\*\*\*    \*\*\*    \*\*\*

**Les forfaits ci après sont constitués de deux prestations : un droit d'accès taxé à 5.5% et d'un enseignement taxé à 20%**

## **Forfait TRIMESTRIEL découverte baby club (2 à 4 ans)**

Forfait du 03 septembre 2018 au 22 décembre 2018 : 190€ + licence 25€  
Possibilité de renouveler le forfait au printemps (du 11 mars 2019 au 30 juin 2019) : 190€

## **Forfait ANNUEL club 1H/SEMAINE (hors vacances scolaires)**

Poussins : 545€ + licence 25€

Forfait du 03 septembre 2018 au 30 juin 2019 avec interruption entre le 07 janvier 2018 et le 11 mars 2019.

Galops 1 à 3 : 780€ + licence 25€

Forfait pour 35 séances effectuées du 03 septembre 2018 au 30 juin 2019  
Les séances supplémentaires sur la saison 2018/2019 seront facturées 8 € pour l'enseignement avec un droit d'accès à 13 €.

Galops 4 à 7 + adultes : 850€ + licence 25€ ou 36€

Forfait du 03 septembre 2018 au 30 juin 2019  
Les séances supplémentaires sur la saison 2018/2019 seront facturées 8 € pour l'enseignement avec un droit d'accès à 13 €.

## **Forfait ANNUEL club 2H/SEMAINE (hors vacances scolaires)**

Galops 1 à 7 + adultes : 1460€ + licence 25€ ou 36€

Forfait pour 70 séances effectuées du 03 septembre 2018 au 30 juin 2019  
Les séances supplémentaires sur la saison 2018/2017 seront facturées 7 € pour l'enseignement avec un droit d'accès à 11 €.

## **Forfait 10 leçons club**

G 1 à 7 + adultes : 350€ (tarif comprenant droit d'accès aux installations 221€ et enseignement 129€)

Validité saison 2018/2019

Les droits d'accès et enseignements sont **nominatifs et non remboursables** (les tarifs sont affichés dans la salle de club)

Le règlement peut s'effectuer en plusieurs fois. Tout doit être réglé au 31 décembre 2018

Chaque formule est constituée de prestations dissociables (un droit d'accès et un enseignement).

### **ABSENCE ET RATTRAPAGE**

En cas d'absence, **prévenue au minimum 24h à l'avance**, possibilité de rattrapage **uniquement** dans la même semaine et en fonction des places disponibles.